

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/05/2023

Référence
D_2023_022

Objet de la délibération
MISE À JOUR DES TARIFS DE LA CARTE DE LA GARDERIE POUR SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	19

Date de la convocation
12/05/2023

Date d'affichage
31/05/2023

Vote
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 31/05/2023

Et

Publication ou notification du :
31/05/2023

L' an 2023 et le 23 Mai à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de CHABOREL Alain, Maire

Présents : M. CHABOREL Alain, Maire, Mme GROS Catherine, M. PRIEUR Laurent, M. NAGOT Yannick, Mme SAUVAGE Marie-Claude, M. PONTONNIER Gilles, M. GUILLOT Jean-Michel, M. COLLIGNON Jean-Pierre, Mme GODON Chantal, M. CARRÉ Thierry, Mme HUET Muriel, Mme PETIT Alexandrine, M. MENARD Anthony, Mme BONNEAU Laura, Mme PELOILLE Maryse, M. PRIEUR Jean-Claude

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ROBBIO Françoise à Mme SAUVAGE Marie-Claude, M. SAUVE Maxime à Mme GODON Chantal, Mme MARCILLY Anne-Flore à Mme BONNEAU Laura

A été nommé(e) secrétaire : Mme BONNEAU Laura

MISE À JOUR DES TARIFS DE LA CARTE DE LA GARDERIE POUR SEPTEMBRE 2023

La garderie périscolaire « Les petits Polissons » est gérée par la commune de Poilly-lez-Gien. Elle fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi sauf congés scolaires.

Ses heures d'ouverture sont les suivantes :
Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi : de 6 h 50 à 8 h 20 et de 16 h 30 à 18 h 30

Les utilisateurs de la garderie s'y inscrivent pour l'année scolaire et acquittent leurs droits d'entrée, ceux-ci étant fixés par le Conseil Municipal de Poilly-lez-Gien.

Monsieur le maire informe qu'à la date de la dernière délibération prise le 24 octobre 2018, le tarif de la cotisation annuelle était à 19€.
Il propose un nouveau tarif à 20€ à partir de la rentrée scolaire 2023-2024.

**Le conseil municipal,
après avoir pris connaissance de ces informations,
et après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

DÉCIDE de fixer le tarif de la carte annuelle de garderie à 20 € à partir de la rentrée scolaire 2023-2024.

Les tarifs au quart d'heure demeurent inchangés.

*Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/06/2023
Le Maire
Alain CHABOREL

